

Affaires Culturelles

REF : DAC2012013

Signataire : NL/HR

*Rien ne résiste à un acharnement de fourmi.* Victor Hugo

Séance du Conseil Municipal du 11/12/2012

RAPPORTEUR : Abderrahim HAFIDI

**OBJET :** **Mise en place d'un protocole qui réactive le rêve comme moteur de l'action politique.**  
**Mise en place de la troisième délibération votée en Conseil municipal extraordinaire du**  
**20 octobre 2011.**

**EXPOSE :**

*Les Souffleurs commandos poétiques* mènent à Aubervilliers leur « Folle tentative », laboratoire de recherche de solutions poétiques pour le monde.

Ce laboratoire a donné vie aux « moments impossibles », une cristallisation du concept fondamental qui irrigue l'action des Souffleurs depuis dix ans : une « légère modification des indices du monde ».

Un de ces « moments impossibles » a eu lieu le 20 octobre 2011 : le Conseil municipal extraordinaire sur le rêve, présidé par Stéphane Hessel, en présence de M. le Maire Jacques Salvator, des conseillers municipaux et près de trois cents citoyens, avec pour ordre du jour la phrase attribuée à Shakespeare : *"Ils ont échoué parce qu'ils n'avaient pas commencé par le rêve"*.

Lors de ce conseil municipal extraordinaire, quatre délibérations poétiques ont été votées :

I/ Création du *Grand dépôt d'Aubervilliers* – Premier trésor poétique municipal mondial.  
Ce fonds, constitué aux archives de la ville, sera alimenté par les paroles poétiques dormantes des communautés linguistiques d'Aubervilliers [inauguré le 15 septembre 2012 aux archives de la ville].

II/ Extension et « municipalisation » de Rues Silencieuses.  
Augmentation progressive du potentiel de sérénité collective de ce projet.

III/ Inscription du « Projet dit impossible » à l'ordre du jour d'un Conseil Municipal Extraordinaire du mois d'octobre de chaque année.

IV/ Création d'un système de mesure de l'Indice de Tendresse collective

Il est proposé au Conseil Municipal de s'attacher à la troisième délibération votée, ainsi explicitée :

*Inscription du « Projet dit impossible » à l'ordre du jour d'un Conseil Municipal Extraordinaire du mois d'octobre de chaque année.*

*À date anniversaire, le Conseil Municipal s'impose l'examen du « Projet dit impossible » qui réactive le rêve comme moteur de l'action politique. Voter cette délibération fait œuvre en soi car elle implique de réfléchir à la mise en place d'un protocole de sélection d'un «Projet dit impossible». Étant entendu que ce projet peut être proposé par tout Albertivillarienne ou Albertivillarien.*

En cette année 2012, il n'est pas proposé de voter un « Projet dit impossible » mais d'acter un protocole qui réactive le rêve comme moteur de l'action politique, et par là même, de valider les modalités de mise en œuvre du vote du « Projet dit impossible » dans sa dimension intellectuelle et créative.

Il est aussi proposé de remettre le vote d'un « Projet dit impossible » au mois d'octobre 2013, à l'occasion d'un Conseil municipal extraordinaire spécifique.

### **1. Protocole**

Le protocole dessine les outils qui feront danser les rêves au sein de la société civile.

En cela, il propose un cheminement vers le vote d'un « Projet dit impossible », par le biais d'un appel à projet proposé à chaque Albertivillarienne et Albertivillarien.

Le succès de ce protocole pourra être évalué en fonction du nombre de « projets dits impossibles » proposés et du caractère impossible de leur réalisation.

Si la ville doit rêver, alors, ses représentants doivent croire en cette nécessité vitale pour pouvoir en être le relais et l'infuser dans ses arcanes. Nous proposons que tous les personnels de mairie (élus et techniciens) qui le souhaitent puissent constituer le « comité de réflexion du rêve sur la ville ».

Ce « comité de réflexion » sera chargé :

- de créer un « état du rêve » sur la ville à travers l'organisation de la dimension intellectuelle du protocole (à titre d'exemple : mise en place d'un grand débat sur l'impossible, présentation de « Projets dits impossibles » par chaque quartier de la ville, organisation d'un grand conseil de quartier sur le rêve, etc...)
- de rédiger l'appel à « Projet dit impossible »
- de diffuser l'appel à « Projet dit impossible » et de réfléchir à des moyens de sollicitation de l'ensemble de la société civile
- d'organiser le Conseil municipal extraordinaire et de réaliser les présélections des « Projets dits impossibles » qui seront présentés.

## **2. Points d'étapes calendaires prévisionnels**

« Apéritif impossible »

Préalable - début de la mobilisation en amont du Conseil Municipal du 11 décembre 2012 -

1. Vote du protocole du « Projet dit impossible » en Conseil Municipal  
**mardi 11 décembre 2012**
  
2. Constitution du « comité de réflexion »  
**Novembre / décembre 2012**
  
3. Validation de l'appel à projets  
**Février 2013**
  
4. Lancement public de l'appel à projets  
**Mars 2013**
  
5. « Débat sur l'impossible »  
**Juin 2013**
  
6. Clôture des réponses à l'appel à « Projet dit impossible »  
**Juillet / Août 2013**
  
7. Conseil Municipal Extraordinaire / Vote du « Projet dit impossible »  
**Octobre 2013**

Les associations de la ville seront invitées à se joindre au « comité de réflexion ».

Toutefois, celles qui rejoindront le « comité de réflexion » ne pourront présenter de « Projet dit impossible » en 2013. Elles pourront, si elles le souhaitent, proposer un projet en 2014.

Les *Souffleurs commandos poétiques* proposent d'avoir un rôle d'impulsion sur la mise en place du protocole. Faisant partie du « comité de réflexion », aucun « Projet dit impossible » ne sera présenté par les *Souffleurs commandos poétiques* en 2013.

## **3. Conseil municipal extraordinaire 2013**

Un Conseil municipal extraordinaire aura lieu en octobre 2013 afin d'étudier l'ensemble des « Projets dits impossibles » présentés.

L'appel à « Projet dit impossible » spécifiera le besoin pour le candidat à réfléchir à un mode de présentation du projet pour ce Conseil municipal. Ce pourra être – à priori – la seule contrainte à donner aux personnes (physiques ou morales) souhaitant répondre à l'appel.

A l'issue de ce Conseil municipal extraordinaire, un « Projet dit impossible » sera voté.

Le vote du « Projet dit impossible » devra préciser ce qui est engagé dans ce vote par rapport au projet « lauréat ».

### **Ce qui est donc proposé au Conseil Municipal :**

- Penser le rêve comme une nécessité vitale pour la ville.
- Valider le protocole et les points d'étapes calendaires prévisionnels.
- S'engager à présenter et à voter les « Projets dits impossibles » lors d'un Conseil Municipal Extraordinaire, en octobre 2013.
- Faire en sorte que la création des conditions du rêve dans la ville fasse partie des missions des personnels de mairie, et qu'ainsi, certains d'entre eux constituent le « comité de réflexion ».

**Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction des Affaires Culturelles**

**Affaires Culturelles**

**REF : DAC2012013**

**Signataire : NL/HR**

**OBJET : Mise en place d'un protocole qui réactive le rêve comme moteur de l'action politique. Mise en place de la troisième délibération votée en Conseil municipal extraordinaire du 20 octobre 2011.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,

Considérant qu'Aubervilliers est la ville qui accueille « La folle tentative », laboratoire de recherche de solutions poétiques pour le monde présent mené par les Souffleurs commandos poétiques,

Considérant que les « légères modifications des indices du monde » sont des composantes essentielles de ce laboratoire,

Considérant le rêve comme une nécessité vitale pour chaque individu,

Considérant le rêve comme étant une nécessité vitale pour penser la ville, un moteur de l'utopie et de l'action,

Considérant que la mise au vote de cette délibération relève déjà du projet impossible et fait de facto œuvre en soi,

Considérant l'appel à « Projet dit impossible » comme un outil pour faire danser les rêves dans la ville, et créer un vertige de la perspective du possible,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**VALIDE** le protocole et les points d'étapes calendaires prévisionnels.

**S'ENGAGE** à présenter et à voter les « Projets dits impossibles » lors d'un Conseil Municipal Extraordinaire, en octobre 2013.

**S'ENGAGE** à faire en sorte que la création des conditions du rêve dans la ville fasse partie des missions des personnels de mairie, et qu'ainsi, certains d'entre eux constituent le « comité de réflexion du rêve sur la ville ».

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 14/12/2012

Publié le : 18/12/2012

Certifié exécutoire le : 18/12/2012

Pour le Maire

L'Adjoint délégué